

D 2022 28 03 027

100

100

100

100

100

100

100

100

Accusé de réception en préfecture 001-210102810-20220331-D20222803027-DE Date de télétransmission : 31/03/2022 Date de réception préfecture : 31/03/2022

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

28 Mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 22 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents: J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, J. DIZERENS, A. BOUSSER, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, H. GRANGE, J. DAZIN, P. GUINOT, V. KRYK, G. MASRARI, M. FOURNIER, M. GALLET, D. GANNE, Y. DUMAS, C. BIOLAY, M. CHALENDAR

Absents: C. TOWNSEND, M. GRENIER,

Absents excusés: Michèle GALLET, M. LAPTEVA, J-M. PALINIEWICZ, F. KHIAR, A. HERRING

Procurations: Michèle GALLET à M. GALLET, M. LAPTEVA à W. DELAVENNE, J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH,

F. KHIAR à G. MASRARI,

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative.

## 9. Enfance/jeunesse - Choix du nom de l'école de Villard

L'école de Villard est ainsi dénommée depuis son ouverture à cause de son emplacement géographique, mais elle n'a jamais été officiellement baptisée.

Monsieur le Maire a officiellement saisi la directrice de l'école pour que trois propositions de noms concertées entre les élèves et les enseignants puissent être faites au conseil municipal.

Les propositions qui ont été faites sont les suivantes :

- L'école des couleurs
- L'école Arc en ciel
- L'école du marais /du ruisseau / des montagnes (au choix)

La commission enfance et jeunesse qui s'est tenue le jeudi 17 mars 2022 a souhaité retenir à une grande majorité la proposition suivante : L'école arc en ciel.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de retenir cette proposition, et de dénommer la salle plurivalente à proximité de l'école du même nom, la salle arc en ciel.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- DÉNOMME l'école de Villard « l'école arc en ciel »
- DÉNOMME la salle plurivalente à côté de l'école : « la salle arc en ciel »

Fait à Ornex, le 1er avril 2022

Jean-François OBEZ

Certifié exécutoire le : Le aunt 2012 Affiché le : Le aunt 2012

DUM

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.